Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLE MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en vertu de l'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 24 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté la résolution # 7806-02-2021 pour vendre l'immeuble ci-après décrit et dont l'inscription a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne sous le numéro 26153812 le 23 mars 2021 :

> Vente en faveur de Les Transports Stello Inc. de l'immeuble identifié par le lot connu et désigné comme étant le lot rénové # 5 309 403 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 12 000 $ plus les taxes applicables.

QUE depuis le 1er avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte Marguerite-du-Lac-Masson, ce 22 avril 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 avril 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

_____ Ce : _____

Judith Saint-Louis, greffière